

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2022

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4890)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 13

Alinéa 71

Remplacer le mot :

second

par le mot :

dernier

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination